



PROJET EDUCATIF

2018-2019

A.C.M
Accueil Collectif de Mineurs

ASSOCIATION LES DIABLOTTINS
83690 TOURTOUR

TABLE DES MATIERES

PRÉSENTATION de l'ASSOCIATION

Les locaux
Les membres organisateurs
Le fonctionnement de la structure
Ouverture et horaires
La restauration
L'hygiène et la santé
Liaison sanitaire

FONCTIONNEMENT

Modalités d'inscription
Ouverture et horaires
Le règlement intérieur
Les partenaires

Les partenaires institutionnels :

COMMUNICATION, INFORMATION, PARTICIPATION

La participation de tous
Le dialogue avec les parents
Le programme d'animation
L'affichage
Accueil des enfants (ou adultes) porteur(s) d'un handicap

Association fondée sur quelques valeurs éducatives !....

LES OBJECTIFS EDUCATIFS

FINALITES et EVALUATION

ANNEXES :

PRÉSENTATION de l'ASSOCIATION

“**LES DIABLOTINS**” est une association d'éducation populaire (loi 1901) qui a pour mission, d'accueillir tout au long de l'année scolaire, sur les différents temps libres, (hors temps scolaire), des enfants et des adolescents âgés de 3 à 17 ans, résidants sur la commune de TOURTOUR et des communes environnantes.

C'est une structure incontournable dans le paysage associatif local, dont certaines missions sont intégrées au service public sur la commune de Tourtour.

L'A.C.M, (Accueil de Loisirs pour mineurs) est présenté aux familles et aux adhérents comme une **entité co-éducative** respectueuse d'un cadre évolutif et complémentaire qui propose des activités ludiques de loisirs, d'initiation aux pratiques sportives tout en sensibilisant le public cible aux droits et devoirs à la civilité. Il permet d'offrir aux enfants, et aux jeunes adultes des possibilités de découvertes et d'enrichissements socioculturels variés.

Les locaux :

A.C.M Les “DIABLOTINS”

Adresse : chemin de Beauveset 83690 Tourtour

Téléphone : 04.94.76.73.50

La structure comprend :

- ✓ une salle d'accueil polyvalente,
- ✓ une salle à manger avec cuisine,
- ✓ un dortoir avec douche et sanitaires,
- ✓ un bureau.
- ✓ Un jardin extérieur arboré et clôturé,
- ✓ une pataugeoire
- ✓ un jardin potager.

Ecole primaire « Nelly Ovadia »

Adresse : monté St Denis 83690 Tourtour

Téléphone : 04.94.70.53.80

L'école comprend :

- ✓ deux salles de classe,
- ✓ un réfectoire,
- ✓ une salle de repos,
- ✓ une bibliothèque,
- ✓ une salle polyvalente,
- ✓ deux groupes sanitaires

Les membres organisateurs : Composition du Bureau :

Mme Nathalie Le Tinnier, *Présidente*

Mme Monica Jugy, *trésorière,*

Mlle GRAS Sophie, *secrétaire.*

Mme Emilie LEPORT, *secrétaire adjointe*

Michèle Galin, *présidente, d'honneur*

M. Constant Van Panhuis, *membre d'honneur*



Le village

Village médiéval perché, surnommé le « village dans le ciel », par son implantation sur le haut d'une colline. Il est situé entre les derniers contreforts des Préalpes et la plaine varoise au milieu de belles forêts de pins, avec une vue imprenable sur le moyen Var jusqu'à la montagne de la Sainte-Victoire. Dominé par son église paroissiale Saint-Denis du XIe d'architecture romane, à deux pas de là, la table d'orientation.

FONCTIONNEMENT de la STRUCTURE :

L'Accueil Collectif de Mineurs les "DIABLOTINS" est organisé durant les périodes suivantes:

Toutes les vacances scolaires (sauf entre Noël et le jour de l'an), et tous les mercredis de l'année.

- vacances scolaires dans ses propres locaux à l'extérieur de l'école ;
- l'accueil du mercredi après midi ;
- pause méridienne, des Nouvelles Activités Périscolaires et le périscolaire du soir réservé aux enfants scolarisés de TOURTOUR, dans l'enceinte de l'école primaire LES RIBAS.
- des séjours à thèmes seront proposés et organisés sur le territoire de Tourtour et (ou) à l'extérieur de la commune (ex : ski, voile, jeux de rôle grandeurs nature...)
- L'association peut être amenée à organiser des manifestations tout au long de l'année (ex : carnaval, halloween, cafés jeux, loto...)

Ouverture et horaires :

La journée	de 8h30 à 17h45
Accueil échelonné	de 8h30 à 9h45
Matin sans repas	de 8h30 à 12h00
Matin et repas	de 8h30 à 14h00
Après midi	de 14h à 17h45
Goûter	entre 16h00 et 17h00
Départ échelonné	de 17h00 à 17h45

Un minibus communal permet d'assurer une partie des sorties programmées par l'ALSH. Au besoin et en fonction du nombre d'enfants le véhicule des animateurs, des parents accompagnateurs ou des dirigeants peut également être utilisé.

La restauration :

Le restaurant doit être un lieu où l'on prend le temps de manger. Les enfants apportent leurs repas pendant les vacances scolaires et le mercredi midi. Nous veillons à ce qu'il soit équilibré et bien préparé. Le moment du repas est un temps de récupération, d'échanges importants entre individus. Au restaurant scolaire, les enfants se servent eux-mêmes (alimentation, boisson) sous la bienveillance des adultes qui font en sorte que le repas soit aussi un moment éducatif.

Des repas à thème peuvent être organisés.

Ces repas permettent aux enfants de découvrir des notions de diététique et ponctuellement, de participer à son élaboration. Chaque enfant doit donc apprendre à goûter, à se servir, à partager. L'adulte crée ainsi des situations éducatives où l'enfant choisit, partage et échange.

L'hygiène et la santé :

L'équipe pédagogique doit veiller au respect des règles d'hygiène indispensables à la collectivité (lavage des mains régulier, brossage des dents lors des camps, etc....), et être à l'écoute des difficultés que peuvent rencontrer les enfants dans ce domaine.

Des activités spécifiques peuvent être mises en place afin de sensibiliser les enfants aux notions de rythme de vie, de nutrition et d'hygiène, et ainsi faciliter leur prise de conscience.

Liaison sanitaire:

Une personne sera nommée afin d'effectuer un suivi adapté aux particularités de chaque enfant signalées sur les fiches sanitaires. (P.A.I, allergies, problèmes de santé divers, régimes alimentaires...)

Les soins

L'équipe peut être amenée à réaliser des soins auprès d'un enfant blessé au cours d'une activité. Elle a donc à sa disposition plusieurs trousse de secours, constituées de produits autorisés par la réglementation de l'accueil de loisirs.

L'équipe ne peut en aucun cas donner un médicament soit par voie orale, ou par inhalation, exception faite sur présentation de l'ordonnance médicale, par les

parents. Dans le cas d'une prescription médicale, les médicaments doivent être remis à la direction. Un membre de l'équipe sera alors identifié comme étant la seule habilité à administrer le médicament prescrit. De plus, quelque soit la nature des soins, ils sont consignés sur un registre infirmerie. Les soins effectués à l'extérieur du centre sont tout d'abord notés sur une feuille présente, dans chaque trousse de secours puis reportés sur le registre.

Les consignes dans le cas d'un accident: *(voir en annexe)*

Modalité d'inscription : Chaque famille doit se procurer un dossier d'inscription qui lui sera remis au secrétariat de mairie ou à l'ALSH.

Fournir les pièces suivantes :

- ☑ Photocopies du carnet de santé
- ☑ N°d'allocataire CAF

Les inscriptions peuvent être faites pour la journée ou la 1/2 journée.

Le nombre d'enfants étant limité à 43 enfants par jour.

Les tarifs sont établis en fonction d'un barème sur la base du quotient familial pour les résidents de Tourtour et de Villecroze.

Un tarif unique à la journée est appliqué pour les non-résidents.

Le règlement intérieur : Lors de l'inscription de leur(s) enfant(s), aux Nouvelles Activités Périscolaires ou aux accueils de loisirs, les familles doivent prendre connaissance et signer le règlement intérieur..

Les partenaires institutionnels :

La mairie de Tourtour

La mairie de Villecroze

La D.D.C.S (direction départementale de la cohésion sociale)

Le Conseil Départemental du Var

La CAF, (caisse d'allocations familiales), la M.S.A (mutuelle sociale agricole)

L'objectif de l'association étant de favoriser les échanges et les rencontres, nous proposons de mettre en place différents partenariats avec d'**autres organismes** :

- Le Secours Populaire de Draguignan,
- L'agence «Rêves Et Veillées» qui assure les séjours « jeu de rôle grandeur nature », organisés sur Tourtour ;
- Les associations du village:
- Les enseignants de l'école de Tourtour
- L'accueil de loisirs de Théoule sur mer (06)
- L'acceuil de loisirs de Cerest , et Le Brusquet (04)

COMMUNICATION, INFORMATION, PARTICIPATION

La participation de tous : Il est important pour les enfants de pouvoir partager ce qu'ils vivent au sein de l'accueil. C'est pourquoi la participation des parents ou d'autres publics peut être envisagée, lors des projets d'animation particuliers (expo, spectacle, représentation, café jeux, ...)

Favoriser le dialogue avec les familles : L'équipe pédagogique se doit d'être au plus près des parents, par le biais de la communication écrite ou orale, et en se

montrant disponible pour répondre aux questions et aux interrogations des familles.

Le programme des animations : Le programme d'animation des vacances est distribué dans l'école, les mairies de Tourtour et Villecroze, les communes environnantes, les associations partenaires comme la bibliothèque ou le musée des fossiles ainsi que sur le facebook des diabolins.

L'affichage : Un tableau d'affichage sera installé à l'extérieur de l'école pour diffuser les informations concernant l'organisation des NAP, et le programme d'animation. Tous les panneaux municipaux d'information seront eux aussi utilisés.

Accueil des enfants (ou adultes) porteur(s) d'un handicap : Toutes les demandes seront examinées en conséquence afin d'assurer un accueil optimal de l'enfant au sein du groupe. L'association se dotera des moyens nécessaires pour cet accueil dans la limite de ses possibilités matérielles, humaines, financières et pédagogiques.

Association fondée sur quelques valeurs éducatives !....

Le respect des rythmes chrono biologiques :

Le rythme des enfants et des jeunes adultes est un élément primordial dans la vie collective d'un Accueil de Loisirs. L'organisation doit être pensée et réalisée avec le souci de permettre à chacun de vivre à son propre rythme. Il est important, lors de toute préparation, de prendre en compte ces éléments et de veiller à ce que la journée soit globalement équilibrée:

- ❖ en proposant une arrivée et une restitution échelonnées, aux familles,
- ❖ de disposer d'un espace (non productif),
- ❖ aménager des moments de repos ou de sieste
- ❖ développer une alternance d'activités douces et plus intenses.
- ❖ respecter aussi "l'envie de ne rien faire"

Lieu de socialisation, de responsabilisation et de conduite citoyenne :

Le centre de loisirs doit permettre à l'enfant et au jeune adulte, de pouvoir s'exprimer en collectivité tout en respectant les règles de sécurité, les règlements intérieurs, mais aussi de lui permettre de prendre conscience du respect de soi et de l'autre (enfant - adulte) avec ses différences (sociales, physiques, culturelles...), c'est apprendre à reconnaître l'autre comme existant à part entière dans le groupe et dans ses différences.

Le centre de loisirs doit favoriser les espaces d'expression laissant le libre droit à la parole, aux expressions culturelles ou artistiques, le droit à la discussion critique, à la confrontation des idées et de prise de responsabilités dans un environnement sécurisant et sécurisé. L'aider à grandir c'est également l'accompagner dans l'exploration du cadre sociétal et de ses règles et par le rappel à la loi. Le centre de loisirs doit offrir l'occasion aux enfants et aux jeunes de vivre la citoyenneté et les règles qu'elle impose.

Lieu de découverte et d'expériences nouvelles socioculturelles:

Cela suppose de permettre à l'enfant de pratiquer des loisirs actifs et diversifiés dans des milieux, des environnements différents de sa vie quotidienne. La pratique d'activités novatrices, en dehors de la commune devra donc apparaître comme base d'actions importantes dans les projets du Centre de Loisirs. Le centre de loisirs ne doit pas être un lieu de consommation des modes ambiantes. Il est l'occasion de fournir aux enfants un autre regard sur le monde qui les entoure, d'autres façons de faire et d'autres repères culturels.

Un lieu où les parents peuvent être associés :

Les parents, la famille sont indissociables de l'enfant que nous accueillons dans nos centres, cela suppose d'offrir aux parents la possibilité de prendre une place avant, pendant et après le centre, de communiquer, de les informer et de les solliciter dans des instances structurées ou non. Il s'agit de faire appréhender aux parents le centre de loisirs comme lieu d'éducation (pas une garderie). La mise en place d'action type cafés jeux, ou parents enfants échangent est une réponse possible (mais pas unique) à cette volonté.

Outil de formation :

Le centre de loisirs est un lieu d'apprentissage et de responsabilisation. Il peut être l'occasion d'aider des jeunes ou des adultes (participants, animateurs...) à s'inscrire dans un processus de formation. Il peut être un lieu de re-mobilisation, de valorisation de jeunes ou d'adultes. L'association assure la formation « stage pratique » des animateurs BAFA, BAFD, BAPAAT ou BPJEPS

La laïcité comme valeur de référence

La laïcité est une valeur qui fonde l'action du centre de loisirs. C'est une valeur liée au respect mutuel. La laïcité va au-delà de la tolérance : elle invite à comprendre et non seulement à admettre. Elle implique cependant de lutter contre toute atteinte à l'intégrité des personnes et contre toute idéologie contraire aux droits de l'Homme et de l'Enfant. La laïcité a bien entendu une dimension institutionnelle : elle est inscrite dans la Constitution française. Elle a aussi une dimension éthique et déontologique : elle se traduit dans les comportements et les attitudes. Elle a enfin une dimension éducative : elle implique de respecter l'éduqué tout en exigeant de lui les efforts indispensables au développement de son autonomie.

Les OBJECTIFS ÉDUCATIFS

- Respecter les différents rythmes chrono biologiques de chacun.
- Permettre à l'enfant de découvrir par lui-même des temps de loisirs agréables, enrichissants et motivants.
- Favoriser les capacités intrinsèques des enfants et des jeunes adultes à la responsabilisation et aux apprentissages vers l'autonomie.
- Favoriser le concept de la participation à l'ensemble du public cible afin qu'il puisse concrétiser la réalisation de ses projets d'activités.
- Susciter l'éveil, la curiosité, la découverte, par des techniques nouvelles autour d'animations socioculturelles.
- Faire connaître et valoriser l'histoire, les richesses et les spécificités du territoire communal.
- Développer des liens intergénérationnels.

Les valeurs éducatives énoncées dans le présent projet éducatif de l'association « LES DIABLOTINS » sont partagées et défendues par l'ensemble des membres du bureau.

LES PERSONNELS:

Le personnel pédagogique est recruté en fonction des besoins du service et des effectifs enfants inscrits.

Le personnel est placé sous la responsabilité de Mme La Présidente, assistée de la directrice de l'ACM.

L'équipe est constituée par du personnel diplômé ou en formation, conformément à la réglementation DDSC en vigueur:

- B.E.A.T.E.A.P, B.P.J.E.P.S, B.A.P.A.A.T, B.A.F.D, C.A.P petite enfance, B.A.F.A, animateurs occasionnels,
- Un agent de service

Personnel d'entretien :

La collectivité territoriale met à la disposition de l'association un agent de service communal selon une convention signée entre M. le Maire et la Présidente des Diablotins.

FINALITÉS de l'ASSOCIATION :

A travers son projet pédagogique, l'association « LES DIABLOTINS » devra répondre aux orientations suivantes :

- Proposer un cadre **de vie agréable et sécurisant** à l'ensemble des usagers.
- Permettre un **accueil échelonné** afin de répondre le plus largement possible

- aux demandes et besoins des familles,
- Proposer des tarifs tenant compte du **coefficient familial** (une triple tarification demandée par la CAF),
- Offrir des activités socioculturelles **accessibles** au plus grand nombre,
- Favoriser l'accueil d'enfants et de jeunes adultes sans **discrimination**

METHODE D'EVALUATION

L'évaluation est un outil indispensable au projet pédagogique. Il représente un moyen de contrôler au quotidien le bon fonctionnement du centre de loisirs.

Objectifs de l'évaluation:

- Permettre la valorisation des actions menées ;
- Permettre le réajustement des actions menées, pour améliorer la qualité ;
- Analyser les difficultés éventuelles ;
- Mieux préparer la journée du lendemain ;
- Mesurer les écarts entre le prévu le réaliser,
- Evaluer nos actions de manière globale,
- Réajuster si nécessaire notre organisation.
- Rechercher des solutions ;

Moyens :

Un bilan quotidien sera organisé chaque soir afin de faire un bilan de la journée, ainsi que des réunions hebdomadaires :

Une fois par semaine, une réunion se déroulera afin de faire un bilan de la semaine.

ANNEXES :

1) LES CONSIGNES EN CAS D'ACCIDENT :

En cas d'accident, l'équipe suivra ses consignes : *protéger, alerter, secourir*.

Les familles seront prévenues dans les plus brefs délais.

Avant tout ne pas s'affoler !

Rester maître de soi.

Pas de hurlements, qui vont paniquer le reste du groupe.

Un animateur va immédiatement prévenir le centre, la directrice, donnant les détails précis :

Nom et Prénom du blessé,

lieu exact de l'accident,

Les causes.

L'autre animateur rassemble et éloigne les autres enfants,

Pour prévenir les pompiers

D'un portable composer le 112

D'un fixe compose le 18

Préciser :

La nature et les circonstances de l'accident ;

Le siège des lésions ;

L'état de la victime ;

L'adresse exacte de l'intervention ;

Numéro de téléphone pour vous joindre ;

Un même référent devra être l'interlocuteur ;

Dédramatiser la situation ;

Éviter l'humour noir ;

Éviter de s'étendre sur les accidents antérieurs.

Pour l'enfant blessé.

Ne pas le déplacer ; Si vous êtes sur une route, signaler votre présence aux usagers.

En attendant les secours

Rassurer l'enfant blessé, lui tenir compagnie, lui parler ;

Ne pas le laisser s'endormir ;

Ne jamais le laisser seul ;

Préparer le blessé au départ avec les pompiers.

En cas d'incendie

Chaque animateur, regroupe son équipe et vérifie que personne ne manque, ne pas se préoccuper des effets personnels ;

Partir dans la direction opposée au feu ;

Signaler sa présence ; Rester groupé ;

Ne jamais abandonner les enfants.

2) Règlement intérieur

Règlement intérieur des temps d'activités périscolaires de TOURTOUR

Le présent règlement indique les modalités d'organisation et de fréquentation de ces temps et les obligations des familles.

La participation des enfants aux différentes NAP n'est pas obligatoire.

Article 1^{er} : Fréquences et horaires

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, des temps d'activités périscolaires seront organisés après l'école entre 16h et 17h les lundis, mardis, jeudi et vendredis dans l'école.

..

Le mercredi est un temps périscolaire, les enfants peuvent être inscrit au centre de loisirs « Les Diablotins » pour un accueil à la journée ou à la ½ journée de 08h30 à 17H45.

Le Tarif est fixé en fonction des revenus. Les enfants viennent avec leur pique-nique. chemin de Beauveset.

Article 2 : Responsabilité et assurance

Les activités auront lieu au sein de l'école ou à l'ALSH « Les Diablotins » et sur des lieux de proximité. Dans tous les cas, les enfants sont sous la surveillance exclusive de la commune et de ses agents.

Durant les NAP et temps périscolaires, chaque groupe d'enfants est sous la surveillance de l'animateur qui en a la charge.

Les parents ou responsables légaux devront impérativement autoriser le responsable coordonnateur des NAP à prendre toutes mesures destinées à assurer la protection de l'enfant confié et à garantir son intégrité physique et psychologique pendant les NAP.

Les parents sont invités à remplir la fiche individuelle de renseignements fournie et à y faire figurer leur numéro de police d'assurance multirisque habitation, ou, à défaut, de responsabilité civile.

Les enfants sont également couverts par l'assurance de TOURTOUR pour les activités proposées lors des NAP si la responsabilité de la mairie était éventuellement engagée.

Article 3 : Inscription et fréquentation

L'inscription au périscolaire du soir se fait en mairie en même temps que l'inscription à la cantine.

La participation des enfants au périscolaire du soir n'est pas obligatoire.

La famille a la possibilité d'inscrire son ou ses enfants à l'ensemble du périscolaire du soir de la semaine ou à certains jours déterminés.

Mais l'inscription est définitive (sauf raison médicale avec justificatif) pour des raisons d'organisation et de sécurité.

Le tarif est de 1€ par soir avec le goûter fourni.

Article 4 : Obligations sanitaires

Les parents sont systématiquement prévenus de tout enfant présentant des signes de maladie afin qu'ils puissent les récupérer dans les plus brefs délais.

En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence.

Toute contre-indication médicale (allergie, régime...) devra être notifiée sur la fiche sanitaire.

Article 5: Accueil des enfants en situation de handicap

Des moyens matériels et humains sont mis à la disposition des enfants par un personnel compétent dans un environnement adapté. Ce personnel a le souci permanent de proposer des activités orchestrées sur les rythmes journaliers des enfants qui leur sont confiés, afin de répondre à leurs besoins de mouvement, de créativité, autant qu'à leurs besoins de calme et de sécurité.

Article 6 : Sanction et exclusion

Tout manquement à la discipline ou à la politesse envers le personnel, ainsi que toute manifestation perturbant le groupe ou le bon fonctionnement des activités (le non- respect des horaires de sortie, la dégradation du matériel...) feront l'objet :

- d'un avertissement aux parents,
- d'une exclusion temporaire de trois jours en cas de récidive.
- d'une exclusion définitive.

Les décisions de renvoi temporaire ou définitif seront signifiées aux parents avant l'application de la sanction.

Article 7 : Tarifs

Le mercredi est fixé par un barème caf en fonction du quotient familiale.

Article 8 : Remise du règlement intérieur

Un exemplaire du règlement intérieur sera remis lors de l'inscription, en mairie.

La signature du règlement entraîne son acceptation.

